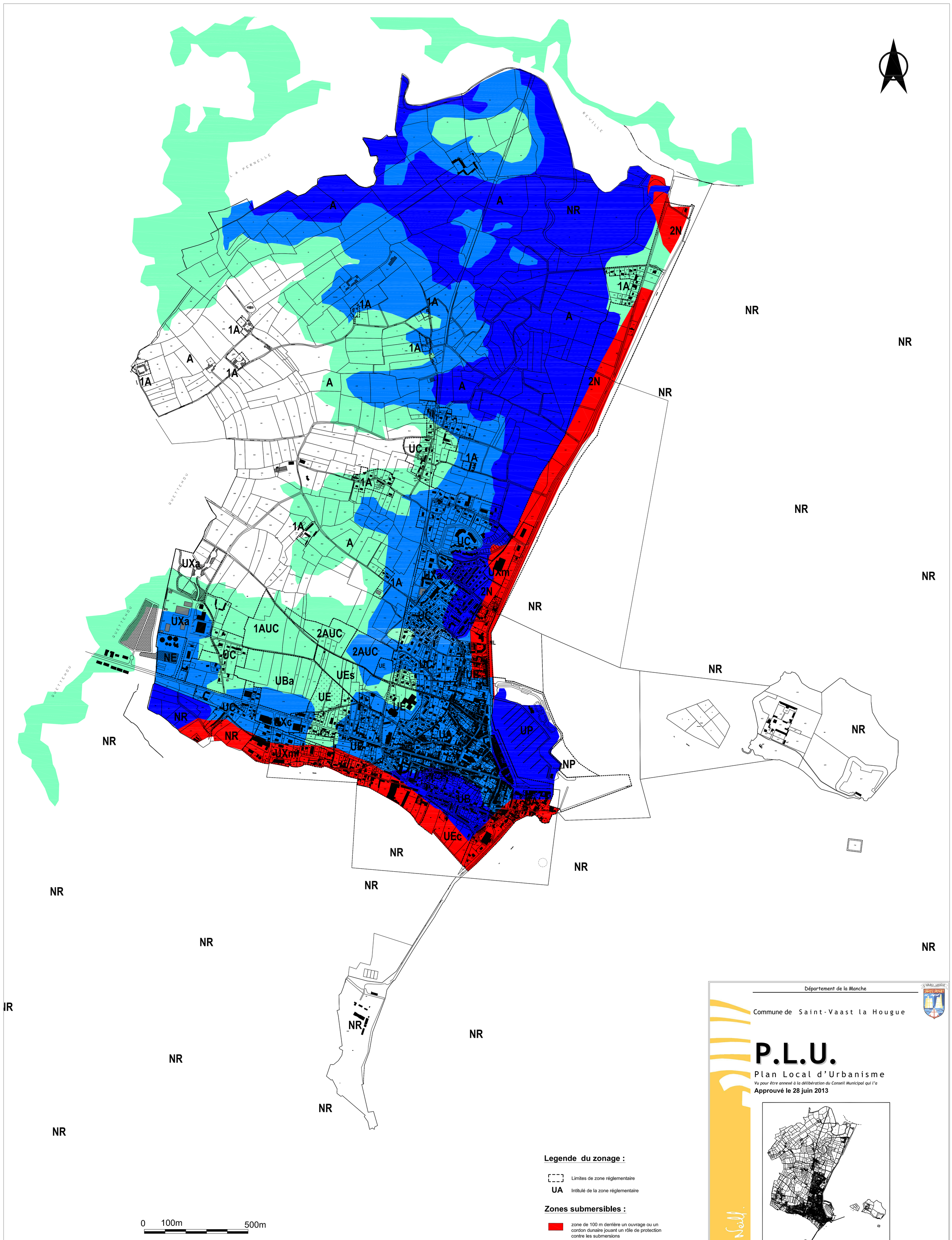

Legende du zonage :

Limites de zone réglementaire

UA Intitulé de la zone réglementaire

Zones submersibles :

zone de 100 m derrière un ouvrage ou un cordon dunaire jouant un rôle de protection contre les submersions

zone située plus d'1 m au dessous du niveau marin centennal (4,25 m IGN 69)

zone située au dessous du niveau marin centennal (4,25m ING 69)

zone située moins d'un mètre au dessus du niveau marin centennal (4,25m IGN 69)

Département de la Manche

Commune de Saint-Vaast la Hougue

P.L.U.

Plan Local d'Urbanisme

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal qui l'a

Approuvé le 28 juin 2013

Echelle : 1 / 5000ème

N.I.S

5.4

Documents graphiques

Plan 4/4: Ensemble de la commune

Zonage et Submersions marines